

الفحص بالأشعة حي المستشفيات

RADIOLOGIE QUARTIER DES HÔPITAUX

إقامة باستور

RÉSIDENCE PASTEUR

SCANNER SPIRALE 64B : CORO-SCANNER, COLOSCOPIE VIRTUELLE, DENTA SCANNER
 ECHOGRAPHIE 3D, 4D DOPPLER COULEUR - RADIOLOGIE CONVENTIONNELLE NUMÉRISÉE
 MAMMOGRAPHIE - OSTEODENSITOMÉRIE - PANORAMIQUE DENTAIRE
 RADIOLOGIE INTERVENTIONNELLE ET VASCULAIRE - IRM

13607

Casablanca, le 02/10/2019

Dr. N. BENNANI

Nom du patient (e) : ZORBA HAMMANI

Assurance : MUPRAS

PEC N° : 98843

Examens : IRM PELVIENNE

Montant pris en charge par MUPRAS : 2 480.00
 DH

Montant pris en charge par l'Agent : 620.00 DH

Dr. M.Z. CHAOUI

**Montant total de la prise en charge est de
 2 480.00 DHS**

**DEUX MILLE QUATRE CENT QUATRE
 VINGT DHS**

Dr. T. TAIFOUR

Banque populaire 190.780.21211 1103709 0003 31

Agence Abdelmoumen.

Identifiant fiscal : 1085940

Patente : 34400843

ICE : 001650119000051

Signature du patient
 du radiologue

signature

PRISE EN CHARGE

La mutuelle du personnel ROYAL AIR MAROC s'engage à prendre en charge les frais relatifs aux actes en faveur du malade ci-dessous désigné.

Part adhérent payée en cash au prestataire

PEC N° : 98843

Prestataire : RADIO QUARTIER HOPITAUX

Médecin traitant : DR KAMAL LAHBABI

Prescription : IRM

Adhérent :

Nom : ZORBA

Prénom : HAMMANI

Mle : 02412

Retraité

Bénéficiaire : ADHERENT

Nom : ZORBA

Prénom : HAMMANI

Age : 69

Acte	Barème	Nbr	Devis	MUPRAS	Agent	Mont. PEC
PHARMACIE : PRODUIT DE CONTRASTE		1	600,00	480,00	120,00	480,00
IRM	Z 250	1	2.500,00	2.000,00	500,00	2.000,00

Total : 2.480,00

S/R [Signature] Dher auf

NOTE AU DESTINATAIRE : La copie de la prise en charge est acceptée pour faire valoir le droit au paiement de la facture.

Le paiement des factures relatives aux P.E.C. est soumis aux conditions suivantes :

- Cette P.E.C. est nominative ne peut être cessible. Nous ne garantissons pas le paiement en cas de substitution du bénéficiaire.
- Toute anomalie constatée doit être signalée à la Mutuelle.
- Etablir une seule facture par P.E.C. aucun acte ne devra figurer séparément.
- Toute facture doit mentionner la cotation des actes médicaux et doit être accompagnée d'une copie de la présente P.E.C. et des notes d'honoraires des praticiens.
- Toute facture doit être obligatoirement signée par notre adhérent.
- Pour toute analyse ou radio prière de transmettre les résultats et comptes rendus sous plis.
- Toute facture doit être libellée au Nom de la MUPRAS.
- Identifiant fiscal (IF) Et l'identifiant commun de l'entreprise (ICE) doivent être obligatoirement mentionnés sur la facture.
- Relevé d'identité bancaire (RIB) 24 chiffres doit être obligatoirement mentionné ou joint à la facture.
- Pour les adhérents en activité, la part adhérent dans cette prise en charge est accordée suite facilité employeur, la MUPRAS n'est pas responsable ni de son prélèvement ni de son échelonnement.

Adhérent





CENTRE
INTERNATIONAL
D'ONCOLOGIE
CASABLANCA

vers 24/12 REC
Dr Kamal LAHBABI
Oncologue-Radiothérapeute
Ancien interne des Hôpitaux de Rennes
Ancien praticien de l'institut Bergonié-Bordeaux

Casablanca, le :

27/09/2019

MR. ZORBA HAMMANI

IRM pelvienne
avec injection de produit de contraste



- Recidive par rectale et par vessie
découvert d'un ADK prostate opéré
en 2001 et RG en 2006.
- PSA actuel = 161.
- 4, route de l'Oasis Rue des Aloévettes
Casablanca
Tél. : 0522 77 81 81
Fax : 0522 99 65 74
E-mail : info@ciocasablanca.ma

الفحص بالأشعة حي المستشفيات

RADIOLOGIE QUARTIER DES HÔPITAUX

إقامة باستور

RÉSIDENCE PASTEUR

SCANNER SPIRALE 64B : CORO-SCANNER, COLOSCOPIE VIRTUELLE, DENTA SCANNER
 ECHOGRAPHIE 3D, 4D DOPPLER COULEUR - RADIOLOGIE CONVENTIONNELLE NUMERISÉE
 MAMMOGRAPHIE - OSTEODENSITOMERIE - PANORAMIQUE DENTAIRE
 RADIOLOGIE INTERVENTIONNELLE ET VASCULAIRE - IRM

DEVIS

Dr. N. BENNANI

LE 30 SEPT. 2019

Dr. Y. BOUZIDI

ZORBA HAMMANI

Dr. M.Z. CHAOUI

IRM PELVIENNE 2 500.00 DHS

PRODUIT DE CONTRASTE 600.00 DHS

**-----
3 100.00 DHS**

Dr. T. TAIFOUR

